LE DEVOIR

L’électrification intégrale des nouveaux bâtiments à Montréal rebute Hydro-Québec

Photo: Marc Bruxelle Getty Images Le distributeur gazier Énergir compte plus de 74 000 clients dans la ville de Montréal.

Alexis Riopel

Pôle environnement

15 mars 2023
Environnement

Faire passer à l’électricité tous les bâtiments de Montréal qui carburent au gaz naturel « n’est pas du tout réaliste », a récemment affirmé Hydro-Québec (https://www.ledevoir.com/hydro-quebec?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). La société d’État ajoute maintenant qu’elle éprouverait des difficultés à répondre à la demande, même si celle-ci ne concernait que les nouveaux bâtiments.

Hydro-Québec, qui doit composer avec des infrastructures de transport et de distribution d'électricité déjà engorgées dans la métropole, s'inquiète des conséquences de l'électrification intégrale des nouveaux bâtiments, surtout dans le secteur commercial, où les raccordements au gaz naturel demeurent la norme.

« À Montréal, le réseau électrique est déjà très sollicité. Si bien que tout ajout de consommation, en particulier lorsque celle-ci a un impact important en pointe, tel le chauffage des espaces, peut représenter un défi », explique Cendrix Bouchard, un porte-parole d'Hydro-Québec, en réponse à la question du *Devoir* sur les conséquences du potentiel bannissement des raccordements gaziers dans la ville de 1,8 million d'habitants.

Le mois dernier, une commission d'élus de la Ville de Montréal a recommandé l'interdiction « dans les plus brefs délais (https://www.ledevoir.com/environnement/782019/une-commission-d-elus-recommande-a-montreal-d-interdire-les-raccordements-au-gaz-naturel?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) » du raccordement de tout nouveau bâtiment au réseau de gaz naturel. Elle a aussi proposé le « retrait graduel », dans les immeubles existants, des fournaises fonctionnant avec des combustibles fossiles. La mairesse évalue présentement ces recommandations en vue d'adopter un règlement sur les bâtiments « zéro émission ».

1,2 %

C'est la part du gaz naturel renouvelable dans le réseau Énergir.

Décarboner le parc immobilier existant de Montréal est un chantier de taille : le distributeur gazier Énergir compte plus de 74 000 clients dans la ville. Faire passer ces derniers à l'électricité demanderait une puissance de l'ordre de 4500 mégawatts lors des grands froids, soit 10 % de la demande actuelle au Québec. « Cela compromettrait les projets d'électrification et le développement économique », soutient M. Bouchard.

Mettre fin à l'usage de combustibles fossiles — et donc de gaz naturel ordinaire — dans les nouveaux bâtiments est cependant un projet plus modeste. Lors de son dernier exercice annuel, le distributeur gazier a raccordé 470 nouveaux clients dans la métropole. Ce nombre est d'ailleurs en baisse (-45 %) par rapport aux cinq années précédentes.

Normand Mousseau, directeur scientifique de l'Institut de l'énergie Trottier et professeur de physique à l'Université de Montréal, trouve que le manque d'ambition d'Hydro-Québec dans le dossier de la décarbonation du bâtiment est « pitoyable ».

Il estime que la société d'État devrait déjà être en train de bâtir des infrastructures de transmission électrique pour satisfaire aux besoins de la transition énergétique à Montréal. « Le frein principal à la décarbonation du bâtiment dans la province, c'est Hydro-Québec », affirme M. Mousseau, qui a abordé

la question dans un rapport publié l'an dernier (https://iet.polymtl.ca/publications/rapport-decarbonation-batiments-quebec/).

Selon lui, la responsabilité d'atténuer la pointe de demande en puissance devrait reposer sur les épaules des propriétaires des nouveaux bâtiments, et cela devrait être réalisé sans énergie fossile. La géothermie, le stockage thermique et la modulation de la demande font partie de l'arsenal de solutions.

Le rôle du gaz naturel renouvelable

Hydro-Québec désire ardemment que la nouvelle réglementation montréalaise ne bloque pas la porte à son programme de biénergie, élaboré avec le distributeur gazier Énergir. La majorité du temps, les abonnés à ce programme chauffent leur bâtiment à l'électricité, mais ils doivent basculer au gaz naturel lors des grands froids. À l'échelle du Québec, les deux partenaires croient pouvoir convertir 100 000 clients résidentiels d'Énergir à la biénergie d'ici 2030, et réduire de 70 % leur consommation de gaz naturel.

Le programme de biénergie est-il cohérent avec une décarbonation totale du secteur du bâtiment ? Énergir croit que oui. Le rapprochement passerait, selon le distributeur gazier, par le gaz naturel renouvelable (GNR). Il s'agit d'un gaz naturel qui provient de matières organiques plutôt que du sous-sol. Sa contribution à l'effet de serre est théoriquement faible.

La fraction de GNR dans le réseau d'Énergir est pour l'instant fort mince : cette année, elle s'élève à seulement 1,2 % (https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/03/EEQ2023_WEB.pdf). Notons que le gaz renouvelable est mélangé au gaz ordinaire dans les tuyaux. Les abonnés peuvent acheter du GNR en payant un surplus, mais, en pratique, ils reçoivent le même mélange de gaz naturel — à très forte teneur fossile — que le reste des clients.

La part de GNR dans le réseau gazier sera toutefois amenée à croître dans les prochaines années. La réglementation québécoise impose qu'en 2030, au moins 10 % du gaz naturel distribué dans la province soit renouvelable. Selon Élaine Arsenault, une porte-parole d'Énergir, cela permettra d'approvisionner l'ensemble des abonnés qui adhéreront au programme de biénergie — à moins que d'autres clients, des industries, par exemple, se manifestent en premier pour acheter tout le GNR disponible.

En 2021, les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels de Montréal ont consommé 900 millions de mètres cubes de gaz naturel ; leur combustion a généré 1,7 million de tonnes de CO_2. Énergir promet que l'efficacité énergétique, l'injection de GNR et le déploiement de la biénergie réduiront les émissions montréalaises de 1,3 million de tonnes de CO_2 annuellement d'ici la fin de la décennie.

Dans la feuille de route « Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 », présentée par Valérie Plante (https://www.ledevoir.com/valerie-plante?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) en mai dernier, les raccordements au réseau gazier n'étaient pas proscrits (https://www.ledevoir.com/politique/montreal/706458/un-imperatif-zero-emission-pour-les-nouvelles-constructions-a-montreal-en-2025?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). On exigeait cependant que les propriétaires de nouveaux bâtiments qui décident de les faire raccorder s'engagent à acheter du GNR. Les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs s'inscrivent maintenant en faux sur cet aspect.